



Deux réunions de travail cette année

Mardi 8 décembre 2009 :

Cette journée de regroupement était ouverte aux collègues ayant adopté le logiciel documentaire PMB ou souhaitant l'installer prochainement (collège de Crocq 23, LP René Cassin Tulle 19, LP Lavoisier Brive 19, Lycée Gay-Lussac Limoges 87). Nous avons recensé les questions que les documentalistes souhaitaient aborder ce jour là. Nous avons pu apporter une aide personnalisée, ceux qui le désirent peuvent disposer d'une version prête à l'emploi du logiciel (tous paramétrages effectués) sur une clé USB.

Nous avons aussi profité de ce moment pour faire le point sur notre pratique du logiciel (mise en commun des avancées ou réflexion sur les pratiques)

Mardi 2 mars 2010 :

Compte tenu de l'évolution des moyens d'information mis à disposition des élèves et de l'ensemble de la communauté éducative, nous pensons qu'il serait pertinent de prévoir une mise en ligne des bases de données des CDI utilisant PMB.

La première étape est de s'assurer de la **faisabilité**.

Dans ce but, nous souhaitons organiser une rencontre entre les différents acteurs de ce projet : le représentant de l'institution (Mme l'Inspectrice), le responsable du service informatique du rectorat, un technicien, les enseignants documentalistes à l'initiative de la démarche.

Sur quel état des lieux se base la demande ? une enquête auprès des documentalistes de chaque établissement de l'académie doit permettre de recenser les utilisateurs de PMB. L'information ne parvient pas systématiquement dans les Cdi et les retours ne sont pas exhaustifs.

Résultats parvenus : 2 lycées en Haute-Vienne, 5 collèges en Haute-Vienne
1 collège en Creuse, 2 Lycées professionnels en Corrèze

Evaluation des besoins afin de définir la pertinence du projet . On retient que la demande est récurrente de la part des divers utilisateurs.

Les élèves accèderaient à leurs prêts en cours, vérifieraient la disponibilité des ouvrages cités dans les bibliographies des enseignants (travaux de recherche, lectures conseillées ou ouvrages en série)

Les enseignants documentalistes pourraient échanger plus aisément les documents entre établissements (optimisation des fonds), envoyer les lettres de rappel via le logiciel .

Les enseignants de disciplines constitueraient leurs bibliographies à distance et intégreraient peut-être plus le fonds du CDI, s'assureraient de la disponibilité des documents.

Il semble que les arguments développés ont retenu l'attention de nos interlocuteurs.

Dans un deuxième temps, il a été question de la faisabilité.

Nécessité absolue de prendre en compte les règles de sécurité informatique en vigueur, dans ce but, un hébergement académique serait préférable.

Les ENT étant un projet à court terme, la mise en place d'une brique consultation du catalogue des Cdi peut être envisageable au même titre que le cartable numérique, le cahier de texte, la consultation des notes..

L'accès aux bases documentaires pourrait se faire via le site internet de chaque établissement ou par un portail ouvert à tous les professionnels (site académique des documentalistes ?)

Il convient cependant de trouver un moyen commun pour réaliser cette mise en ligne. L'utilisation d'un serveur dédié a été évoquée.

Les bases sous PMB étant consultées via un navigateur, leur mise en ligne ne nécessite pas d'interface différente.

A l'issue de cette rencontre, nous avons eu le sentiment d'un échange très fructueux avec une écoute attentive de chaque partie. Chacun a avancé dans sa connaissance de la problématique. Nous souhaitons vivement que le projet évolue . En effet, les moyens affectés au fonds documentaires en collège vont être probablement amputés des subventions du conseil général et cela risque de rendre la gratuité de ce logiciel libre d'autant plus attractive.